

PLFSS 2025 : un système de santé à renforcer d'urgence, des solutions concrètes sur la table

Alors que le PLFSS revient en lecture devant le Parlement, le Leem rappelle l'urgence pour le secteur de la santé de disposer d'un budget et d'un cadre clair, autour desquels articuler nos efforts dans les prochains mois, pour répondre aux nombreux défis de notre système de santé, aux attentes légitimes des Français et assurer la souveraineté sanitaire française et européenne.

Dans cette séquence inédite d'un PLFSS 2025 suspendu durant plusieurs semaines, le Leem revient sur quatre enjeux majeurs.

Vigilance sur les fondamentaux

Le PLFSS doit tenir compte de l'urgence et de la criticité de la situation. Ce qui se joue dans les prochaines semaines, c'est la préservation du système de santé des Français et leur accès aux traitements.

Le dérapage de 1,2 milliard d'euros qui nous a été annoncé en 2024¹ reste un sujet majeur, cet événement n'ayant pas été constaté par le Leem au travers de ses outils de suivi, et devant encore être confirmé. Les échanges techniques en cours avec les pouvoirs publics doivent aboutir rapidement.

Par ailleurs, dans un contexte économique très tendu pour nombre d'entreprises, notamment les PME, le niveau inédit de baisse de prix de 1 milliard d'euros, associés aux autres mécanismes de régulation (clause de sauvegarde), a un impact majeur sur notre secteur. Cela soulève des interrogations qui ne peuvent rester sans réponse. Quel est le budget médicament anticipé pour 2025 ? Comment trouver le bon niveau de collaboration avec les pouvoirs publics pour atteindre l'objectif d'économies sur le bon usage de 300 M€ ? Quel montant d'économies est pertinent dans le cadre de la contractualisation pour assurer la trajectoire initiale et alléger la régulation ?

Une indispensable refonte de nos outils de pilotage

Recréer les conditions d'une régulation juste et non punitive implique une remise à plat du système de régulation et de financement du médicament, que nous appelons de nos vœux dès le PLFSS 2026.

La séquence PLFSS le montre : la complexité de notre système ne permet pas d'évaluer de façon prévisionnelle les dépenses de médicament. Or, sans visibilité partagée sur les chiffres, nous mettons à mal l'efficacité du pilotage du système de santé, la prévisibilité des niveaux de régulation attendus des industriels, et, plus globalement, l'attractivité de la France pour les investissements dans la recherche et dans la production en santé.

¹ [Communiqué de presse du Leem « PLFSS 2025 - 1,2 milliard : l'erreur qui sort de nulle part ! », 18 novembre 2024.](#)

Nous avons besoin d'une vision pluriannuelle, attendue par l'ensemble des acteurs de santé, et saluons à cet égard l'annonce faite par le Premier ministre dans son Discours de politique générale.

Changer de méthode, réussir ensemble

Nous attendons beaucoup des échanges en cours avec le gouvernement et les administrations concernées pour avancer rapidement sur les solutions concrètes qui ont été mises sur la table par le Leem.

Dans nos échanges avec l'administration sur la contractualisation, nous observons que des économies – importantes – fondées sur les efficacités et des meilleurs comportements sont possibles, en améliorant la qualité de soins des patients. Des travaux techniques ont été lancés, ils doivent se poursuivre dans la transparence et avec des outils partagés.

« Pour réussir, la méthode et l'état d'esprit sont essentiels, explique Thierry Hulot, le président du Leem. Nous appelons à l'action et demandons à travailler en synergie pour assurer la mise en place des mesures d'économies au service d'une meilleure régulation du médicament ».

L'industrie s'est engagée en responsabilité pour la soutenabilité du système de santé (avec un plan d'économies de 1,1 Md€) et poursuivra le plan d'action initié en 2024 autour de la polymédication des personnes âgées (1 ordonnance sur 20 modifiée à ce jour). Nous sommes pleinement acteurs de la démarche de contractualisation qui vise à travailler conjointement et collectivement à la recherche de 600 M€ d'économies - non prévues en construction du PLFSS - sur le médicament pour 2025.

Nous avons proposé des pistes d'économies sur deux axes :

- **Le bon usage du médicament.** Les seules actions de l'industrie ne permettraient pas d'atteindre l'objectif supplémentaire de réduction des volumes, sans un travail en synergie avec les pouvoirs publics. Le plan déployé par le Leem en 2024 a montré son efficacité, il conviendrait de l'appliquer à la France entière, auprès de tous les acteurs, pour maximiser son impact et atteindre ainsi son plein potentiel d'économies. Nous avons par ailleurs proposé à l'Assurance maladie de mettre en synergie nos outils respectifs pour renforcer l'impact de toutes les actions en faveur du bon usage.
- **Le délistage de certaines spécialités sans déremboursement.** Nous avons là aussi fait des propositions concrètes à l'ANSM pour permettre l'accès à un panel étendu de spécialités pharmaceutiques sans prescription obligatoire (sans toutefois les dérembourser lorsqu'ils continuent à être prescrits).

Accélérer sur l'Europe de la santé

Enfin, notre vision ne peut se limiter aux frontières de l'Hexagone. La gestion de nombreux dossiers (recherche-innovation, réindustrialisation et valorisation de la production locale, sécurité d'approvisionnement en produits de santé, sécurité sanitaire, préparation contre les pandémies) nous a confirmé que l'échelon pertinent est l'Europe. Dans un environnement international qui peut menacer l'économie européenne et fragiliser le maintien de notre souveraineté sanitaire, nous devons avancer plus rapidement et plus résolument, dans le dialogue avec les acteurs publics, privés, associatifs, vers une Europe de la santé au service des patients.

Contacts Presse Leem :

Stéphanie BOU - Tél : 01 45 03 88 38 - 06 60 46 23 08 - email : sbou@leem.org

Virginie PAUTRE - Tél : 01 45 03 88 87 – 06 31 86 82 70 - email : vpautre@leem.org

Céline FERNANDES - Tél : 01 45 03 88 52 – 06 08 97 50 49 - email : cfernandes@leem.org